

Entretenir des liens d'amitié avec des pécheurs

حكم مصادقة العصاة

[français - French - فرنسي]

Cheikh Muhammed Salih Al-Munajjid

محمد صالح المنجد

Traduction: IslamQa

Coordination: Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب

تنسيق: موقع islamhouse

2012 - 1434

IslamHouse.com



Entretenir des liens d'amitié avec des pécheurs

Est il permis à un musulman engagé de parler à un musulman de nom qui consomme de l'alcool et n'observe pas la prière? Peut il nourrir de l'affection à son endroit et le prendre pour assistant? Comment juger le fait de prendre ces gens qui n'observent pas les pratiques religieuses et désobéissent aux ordres d'Allah pour amis et collaborateurs?

Louanges à Allah

Les actes de rébellion envers Allah relèvent de deux sortes: la première est constituée des actes qui entraînent la mécréance et aboutissent à l'exclusion de leur auteur de la religion- à Dieu ne plaise! L'auteur de ces actes est un mécréant exclu de la religion, à condition de la réunion de certaines conditions et de l'absence de certains facteurs. C'est le cas de celui qui associe d'autres divinités à Allah ou abandonne définitivement la prière canonique, etc. La deuxième sorte est constituée des actes qui n'entraînent pas la mécréance comme les actes qui n'excluent pas leur auteur de la religion mais en font un dévoyé, un croyant mu par une foi incomplète. C'est le cas des rapports sexuels illicites, de la consommation du vin et actes pareils, pourvu que celui qui s'y livre ne les juge pas licites. Car celui qui juge l'interdit licite, s'exclut de la religion, s'il remplit les conditions de l'excommunication en l'absence de facteurs (invalidant ces conditions). Le dogme adopté par l'ensemble des membres de la communauté fidèle à la Sunna et admis par consensus par les ancêtres pieux, stipule que l'auteur d'un péché majeur n'est excommunié que quand il juge son péché licite.» Voir encore la réponse donnée à la question n° 9924. Cela dit, on choisit ses compagnons en fonction de ce qui précède. Il n'est pas permis de s'allier à des mécréants ni de nouer des relations étroites avec eux,



ni s'installer chez eux ni de les prendre pour amis, ni de les préférer aux croyants, ni de faire preuve d'affection à leur égard d'une manière quelconque. En effet, Allah Très Haut a dit : « Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messenger, fussent-ils leur pères, leur fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. Il a prescrit la foi dans leurs cœurs et Il les a aidés de Son secours. Il les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah les agrée et ils L'agrément. Ceux-là sont le parti d'Allah. Le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent. » (Coran,58:22). Il faut cependant les traiter avec équité et s'abstenir de les attaquer illégalement. Il est bien permis de mener avec eux des opérations de vente, d'achat, de crédits et d'autres. Car il a été rapporté de façon sûre que le Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) avait emprunté une arme à Safwan ibn Umayya comme il avait acheté des denrées aux juifs.

S'agissant des croyants qui désobéissent à Allah, il faut les aimer dans la mesure de leur attachement à la foi. Mais il faut aussi les détester aussi long temps qu'ils perpètreront des actes de déviance et de désobéissance. Quant au fait d'en faire des amis, il se heurte à la parole du Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui): « Certes, le bon compagnon et le mauvais compagnon sont respectivement comparables au porteur du musc et à celui qui souffle dans l'instrument du forgeron. Le premier vous attire de manière à ce que soit vous achetez de son parfum, soit vous en flairez la bonne odeur. Le second peut, soit bruler vos vêtements, soit vous faire sentir une mauvaise odeur. » (Rapporté par Mouslim n° 2628. Le mauvais ami met son ami en péril et lui nuit plus qu'il ne lui profite. Il y a bel bien une différence entre le fait d'entretenir des relations avec cette personne et de l'aimer parce qu'elle est croyante et le fait d'établir avec lui un compagnonnage qui permet à chacun de prendre quelque chose de l'autre. Si, en fréquentant une telle personne on cherche à adoucir son cœur pour l'appeler à



Allah Très Haut et l'orienter vers la bonne direction, voilà une action très méritoire. À ce propos le Très Haut dit: « Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à Allah, fait bonne œuvre et dit : "Je suis du nombre des Musulmans? » (Coran,41:33). Il faut toutefois éviter des influences nocives qui vous portent préjudice sans profiter à l'autre..

Vu ce qui précède , si la personne en question a totalement abandonné la prière, elle est devenue mécréante selon le mieux argumenté des avis émis par les ulémas sur la question. C'est l'avis des ancêtres pieux qui soutenaient que celui qui abandonnent la prière tombe dans la mécréance majeure qui l'exclut de la religion. Pour en connaître les arguments, référez vous aux questions n° 2182,5208,6035,33007,10093. Par conséquent, on ne nourrit pas d'affection à son égard, ni en fait un allié . Bien au contraire, on l'invite à se repentir devant Allah le Puissant et Majestueux et à observer la prière. A ce propos le Très Haut dit: «Mais s'ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, ils deviendront vos frères en religion. Nous exposons intelligiblement les versets pour des gens qui savent » (Coran,9: 11).

Sachez que le fait de choisir ses compagnons parmi les meilleurs est l'objet de l'ordre de notre Maître Auguste et Très Haut et de celui de notre Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) comme il été dit dans le hadith précédent et comme le dit Le Très Haut en ces termes: «Ô vous qui croyez! Craignez Allah et soyez avec les véridiques. » (Coran,9:119) et : «Fais preuve de patience [en restant] avec ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, désirant Sa Face. Et que tes yeux ne se détachent point d'eux, en cherchant (le faux) brillant de la vie sur terre. Et n'obéis pas à celui dont Nous avons rendu le coeur inattentif à Notre Rappel, qui poursuit sa passion et dont le comportement est outrancier» (Coran,18:28) Allah le sait mieux. Pour en savoir davantage, se référer aux Fatwa de Chiekh Ibn Outhaymine,3/31.